



Déclaration liminaire FO Finances 78

CHSCT Extraordinaire 4 mai 2020 : COVID-19

Tout le monde se focalise sur la date du 11 mai 2020 ! Mais il ne faut pas oublier que le virus rôde toujours, il est toujours présent !!

Selon plusieurs instituts de sondage moins de 10 % de la population aurait été infectée, ce qui nous éloigne du seuil de 70 % de contamination de la population pour parvenir à créer une immunité collective.

Il est hors de question d'arbitrer l'économie au détriment de la santé de nos collègues.

Pour FO Finances 78, des mesures sanitaires claires et obligatoires doivent être actées avant la date du 11 mai.

- La sécurisation des transports est un incontournable afin que les salariés puissent se rendre au travail sans risque
- Réorganiser le travail afin d'éviter trop de proximité et de contacts entre les personnels
- Fournir tous les moyens sanitaires de protection (masques, gel, gants, visière, hygiaphone...)
- Faire suivre cette reprise du travail par les instances représentatives des personnels

Pour FO Finances, les salariés ne doivent pas payer la note de cette épidémie. Il est pour nous, HORS de question que les personnels de nos administrations soient mis en danger sous prétexte qu'il faille faire repartir l'économie.

Nos vies reposeront demain sur la qualité du déconfinement. Elles reposent aujourd'hui sur le respect des protections sanitaires.

Le respect de nos vies exige des protections sanitaires pour TOUS !!

Pas de protection...pas de retour au travail !!!

Alors que nous sommes en pleine épidémie, que chaque jour plusieurs centaines de décès sont enregistrés dans notre pays alimentant un macabre décompte qui s'élève déjà à plus d'une dizaine de milliers de morts, le Medef a fait par le biais de son président une déclaration profondément choquante. Il va falloir travailler plus ! « Se poser la question du temps de travail et des congés ».

Ces propos sont totalement mercantiles, avides de profits et en totale négation de l'horrible période que traversent les salariés. Ces propos ont été depuis confirmés et repris par ses adjoints parlant même, eux, de « coup de collier nécessaire », de « nécessaire courage à avoir pour aller travailler » ...

La notion de coup de collier nous renverrait-elle à l'esclavage, au moyen-âge ou au temps des galères, imageant peut être le fantasme de certains dirigeants ???

Cerise sur le gâteau, notre gouvernement qui tergiverse dans de nombreux domaines tels que notamment le port généralisé ou pas du masque dans l'espace public, il en est au moins un dans lequel les décisions ne souffrent d'aucune hésitation : régler la situation des fonctionnaires.

Il fait preuve d'une créativité tout aussi inédite que l'épidémie qui frappe le monde entier. Ainsi, à l'issue d'une réflexion plus dogmatique que puissante, nos gouvernants ont-ils décidé d'une ordonnance permettant de placer d'office en congés ou en RTT pour 10 jours au total sur la durée du confinement, les fonctionnaires ne participant pas au PCA.

L'Ordonnance Fonction publique du 15 avril est inadmissible, injuste et dangereuse !

Cette ordonnance est une mesure inadmissible et intolérable dès lors que la situation administrative de ces agents est subie, imposée et en aucun cas choisie. On ne choisit pas la déscolarisation de ses enfants dont on doit assurer, en plus, la continuité des cours à domicile. On ne choisit pas son propre état de santé fragile, on ne choisit pas d'avoir été en contact avec quelqu'un de potentiellement contaminé, on ne choisit pas d'effectuer une mission "non prioritaire".

Toutes ces situations impliquent un confinement obligatoire qu'au gouvernement on semble vouloir assimiler de manière éhontée à du congé détente !

Ce prélèvement de jours de congés est d'autant plus inacceptable qu'il est source d'injustices : Comment appliquer de telles mesures quand parfois des agents sont 2 ou 3 jours par semaine en télétravail, le reste de la semaine en présentiel, mais présents parfois de manière partielle, ou bien en autorisation d'absence, et inversement la semaine suivante ???

La multitude des situations individuelles rend impossible l'application de telles dispositions. Au titre des effets pervers de ces annonces, FO Finances 78 met en garde l'administration d'une part du risque accru de tensions et de relations conflictuelles entre les agents, d'autre part du grave danger de voir des agents ne plus vouloir se déclarer en situation à risque (symptômes, cas critique dans l'entourage proche, état de santé fragile...) afin de ne pas être placés d'office en autorisation d'absence puisque celle-ci serait synonyme de nouvelles suppressions de congés.

Nous rappelons que le maintien en ASA ou en télétravail participe à la santé des agents mais également au but initial du confinement d'empêcher la saturation du système hospitalier. Le sens des responsabilités dont a fait preuve les agents pendant ces deux mois ne doit pas donner lieu à des injustices.

